

Conseil municipal de Toulouse du 28 novembre 24

Intervention d'Odile Maurin

11.2 Contrat de concession de service pour l'implantation et l'exploitation de mobiliers urbains d'affichage accessoirement publicitaires - Avenant n°1 (Gestion immobilière 24-0654)

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je vous ai écrit le 7 août dernier ainsi qu'à Pierre Trautmann, en charge de la commande publique, et à Thierry Sentous, en charge du mobilier urbain, au sujet du non-respect de l'accessibilité PMR dans l'implantation sur voirie des nouveaux panneaux Decaux, mais vous n'avez toujours pas daigné répondre.

Pour rappel, je vous disais que l'association 2 Pieds 2 roues avait publié sur Twitter différentes photos montrant que l'installation des panneaux d'affichage commercial Decaux ne respectent pas la règlementation accessibilité et posent des problèmes de sécurité.

Et je vous joignais les photos publiées par 2 pieds 2 roues qui montraient en effet que le positionnement des panneaux empêchait la circulation des personnes en fauteuil mais aussi avec des poussettes. Les 1m40 réglementaires de largeur de trottoir pour les personnes à mobilité réduite n'ont pas été respectés. Je joignais aussi une photo que j'avais prise sur la M2 en venant de St Orens vers Toulouse avec le même problème.

Rappelons qu'obliger une personne en fauteuil roulant à aller sur la chaussée pour contourner un obstacle sur le trottoir est extrêmement dangereux et engage clairement la responsabilité de la collectivité et des élus qui, malgré les demandes répétées depuis de nombreuses années des personnes à mobilité réduite, des cyclistes et de leurs associations, continuent de ne pas se donner les moyens d'assurer l'accessibilité et la sécurité pour tous.

Dans mon mail, je rappelais aussi le danger, voire l'illégalité aussi, de positionner certains panneaux sur des croisements avec une réduction de la visibilité pour les automobilistes.

Comment la métropole peut-elle continuer ainsi à laisser faire n'importe quoi, n'importe comment sur l'espace public ? Qui a décidé de l'implantation précise de ces mobiliers, et sur quels critères ? Comment se fait-il que la collectivité ne contrôle pas que les installations soient conformes ?

C'est pourquoi je vous demandais de faire déplacer de toute urgence ces mobiliers et de vous assurer qu'ils soient implantés dans le respect des règles d'accessibilité et de sécurité. Je vous demandais aussi de me confirmer la date de démarrage des travaux et de me fournir les nouveaux plans d'implantation prévus dans les meilleurs délais. Et de me confirmer que le coût des travaux serait bien à la charge de Decaux, et non de la collectivité.

Et au vu du nombre important de panneaux implantés illégalement, je vous demandais de prévoir un contrôle par un agent maîtrisant le cadre légal et réglementaire de l'accessibilité et de la sécurité afin de vérifier qu'il n'y ait pas d'autres implantations illégales, voire dangereuses.

Il n'est décidément pas acceptable que la collectivité ne se donne toujours pas les moyens d'assurer un véritable contrôle des travaux sur l'espace public. Cette absence de contrôle est extrêmement préjudiciable en termes de sécurité, mais aussi pour le droit des personnes à mobilité réduite à se déplacer librement et sans entrave dans l'espace public.

Je vous demande de me dire où vous en êtes sur ce dossier. Qu'avez-vous fait depuis mon alerte ?